

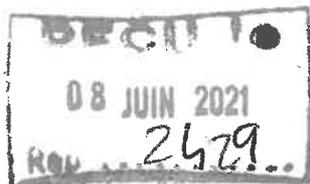
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE MARECHAL-JUIN
ENTRE LE ROND-POINT DU FELIBRE ET LA MONTEE DU MAS REBOUL**

	DEPENSES ELIGIBLES EN EUROS HT	RECETTES
Montant de l'opération	176 467 €	
Région Occitanie Décision du 04/06/2021		47 904 €
Département de l'Hérault Décision du 14/09/2020		60 000 €
Sète Agglopôle Méditerranée Décision du 17/12/2020		20 000 €
Commune de Frontignan		48 563 €
TOTAL	176 467 €	176 467 €



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente



Montpellier, le 04/06/2021

o AG
c Finances
DST
DGS
DGS (D. Benad)
S. Durand
Ceb(x2) / E. Bringuier
copie faite

Monsieur Michel ARROUY
Maire
Mairie de Frontignan la Peyrade
BP 308
34110 FRONTIGNAN

NOS REF : DATRM - SSTU
N° DOSSIER : 20013978
DOSSIER SUIVI PAR : Sandrine MORIN - Gestionnaire
CONTACT : sandrine.morin@laregion.fr - Tél.: 04 67 22 98 98

OBJET : Notification de financement

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour l'envoi de votre demande de financement qui a retenu toute mon attention.

Convaincue de la qualité de votre projet, j'ai souhaité que la Région vous apporte son soutien.

Après avoir présenté votre demande lors de la séance du 04 juin 2021, j'ai le plaisir de vous informer qu'un financement de 47 904 € vous a été attribué par la collectivité pour la création d'une piste cyclable avenue Marechal Juin dans le cadre de la politique régionale bourgs centres.

La Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne, a été chargée de la mise en œuvre de cette décision.

Vous serez très prochainement destinataire de l'arrêté ou de la convention précisant les conditions d'attribution de ce financement.

Je vous informe que vos courriers seront à envoyer à l'adresse suivante :

Région Occitanie - Hôtel de Région
Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne
Site de Montpellier - 201, av. de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Carole DELGA

Seul le présent courrier et ceux mentionnés précédemment ont valeur officielle : ils comportent obligatoirement un numéro de dossier et la signature de la Présidente de Région ou de la personne ayant reçu délégation. Les courriers envoyés par des élu.e.s ou un groupe politique relèvent de leur communication personnelle et ne valent pas engagement de la Région Occitanie.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
Tél : 3010 (service et appel gratuits) - www.laregion.fr

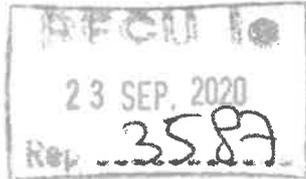
Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2
Tél : 3010 (service et appel gratuits) - www.laregion.fr



Direction Générale des Services
DGA Aménagement du territoire
Direction des aides territoriales

Dossier suivi par : Christine Bergé
Références : 2020-03521-01
T : 04.67.67.60.76
E : cberge@herault.fr

Montpellier, le 15/09/2020



MONSIEUR MICHEL ARROUY
MAIRE DE FRONTIGNAN
PL HOTEL DE VILLE
34110 FRONTIGNAN

O. AG
C. DST
C. Finances
C. Cab
AT10000
C. Com.

Monsieur le Maire,

Je vous confirme que par délibération du 14 septembre 2020, le conseil départemental a décidé de vous accorder une subvention de **60 000 euros pour la réalisation d'une piste cyclable sur le BUC.**

Durée de validité des subventions

Le délai de validité pour le commencement d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la date de la présente lettre. L'opération devra être terminée impérativement dans un délai de 36 mois.

Le mémento joint précise les modalités de mise en œuvre de la subvention départementale. L'inobservation de l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera la déchéance de la subvention départementale.

Je vous informe qu'à titre exceptionnel, une dérogation de commencement d'exécution vous a été accordée à compter du 1er janvier de l'année du vote.

Publicité des subventions

Pendant la durée de l'opération, le maître d'ouvrage devra porter à la connaissance du public l'origine des crédits attribués à la réalisation du projet.

Dans le cadre de sa politique de communication, le conseil départemental sera éventuellement amené à vous proposer de poser un panneau d'information.

Je vous précise que l'exécution de l'opération et l'utilisation des crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

NB : Les aides accordées par le Département peuvent être attribuées dès lors que le budget général a été adopté.

Ce budget a été voté par 35 conseillers départementaux (les 28 élus du **Groupe Majoritaire de la Gauche Républicaine** + 7 élus du **Groupe Union de la Droite et du Centre**)

- 7 élus n'ont pas voté le budget : Henri Bec, Marie-Emmanuelle Camous, Jean-François Corbière, Isabelle Des Garets, Franck Manogil, Nicole Zénon (**groupe Défendra l'Hérault**) et Guillaume Fabre (**groupe Union de la Droite et du Centre**)

- 8 élus n'ont pas pris part au vote : Maud Bodkin, Michèle Dray-Fitoussi, Abdi El Kandoussi, Manare Khali, Chantal Levy-Rameau, Jérémie Malek, Philippe Sorez, Sauveur Tortorici (**groupe Hérault Citoyens**)

Frontignan, le 04 FEV. 2021

Direction Générale des Services

Service : **Coopérations Territoriales et Europe**

Suivi par : Nicole HÉRISSE

Tél : 04 67 46 47 83

Références à rappeler dans toute correspondance:
AV/BDB/JL/NH/FR/LH - 2020 / 3831

Monsieur Michel ARROUY

Maire

Mairie de Frontignan

Place de l'hôtel de ville

34110 FRONTIGNAN

Objet : Notification d'attribution de fonds de concours

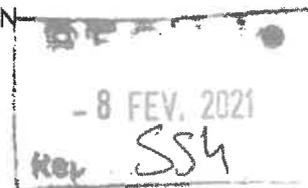
o Moyens Généraux

c DST

Finances

DGS

Cab (Martin) / E. Bouquier
↳ fait



Monsieur le Maire,

En bonne suite à votre demande de fonds de concours, j'ai le plaisir de vous faire part de la décision du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier concernant l'attribution des fonds de concours.

Votre commune a ainsi été attributaire d'un fonds de concours pour l'opération suivante, à savoir :

- **Développement des modes de déplacements doux - Aménagement d'une piste bidirectionnelle, avenue Maréchal Juin, entre le rond-point du Félibre et la montée du mas Reboul, d'un montant de 249 600 € TTC**
Fonds de concours : 20 000 €.

Une avance de 30 % du montant total du fonds de concours peut être attribuée sur production des ordres de service. Il est rappelé que les communes bénéficiaires mentionnent le concours de Sète agglomération méditerranée sur tous les supports de communication utilisés pour le projet. La démarche d'accompagnement au titre des fonds de concours permet ainsi la réalisation d'équipements structurants sur le territoire et concourt à une optimisation de nos efforts respectifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.


Alan Vidal
Président

Délégué aux relations contractuelles de coopération, aux relations avec les communes et collectivités et affaires européennes, évolution des compétences, suivi du processus de mutualisation

Sète agglomération méditerranée

4 avenue d'Aigues,

BP 600 - 34110 FRONTIGNAN

Tél. : 04 67 46 47 48 - Fax : 04 67 46 47 47

GPS : 43°26'16.7"N 3°42'04.9"E

www.agglomeration.fr